

## COMMUNE DE MONTIERCHAUME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Délibération n°2021-46

Le 27 novembre 2021 à 10h00, le Conseil municipal de la commune de Montierchaume, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Foyer Rural sous la présidence de Monsieur Michel LENGLET, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal** : 18 novembre 2021

**Date de publication** : 30 novembre 2021

**PRESENTS** : M. Michel LENGLET (Maire), Mme PALLEAU Christelle, M. GUIGNAT Dominique, Mme PELE Aurélie, M. GUERINEAU Philippe (Adjoint), Mme JOLY Anne Marie, M. Jean-Pierre LEMIERE, M. TALLE Alain, Mme RENAUX Sylvie, Mme LHOPITEAU Anne-Caroline, Mme COUTAND Valérie, Mme GAUGUERY PASCAL Sabrina, M. MATHEY Valentin, M. PELE Christopher, Mme HARRAULT Christelle, M. ANGUILLE Jean-François, Mme RENAUDET Christine, M. DAVID Patrick

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Sylvia JOSIERE (pouvoir à M. GUIGNAT)

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Nombre de présents** : 18

**Nombre de pouvoirs** : 01

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. ANGUILLE Jean-François

**Objet** : Tarifs municipaux

Le Maire soumet aux conseillers municipaux les tarifs des services de la commune applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon le tableau joint. Il précise que la commission des finances dans sa séance du 3 novembre 2021 a donné un avis favorable.

#### Tarifs municipaux 2022

2022	2022
Repas à la cantine scolaire	
Prix du repas au forfait dont 30cts pour l'encadrement	2.90
Prix du repas au ticket dont 30cts pour l'encadrement	3.90
Prix du repas pour les commensaux autres que les élèves de l'école	5.20
Prise en charge d'un enfant sans repas	1.00
A.L.S.H.	
Matin et soir pour un quotient familial inférieur à 765	1.40
Matin et soir pour un quotient familial supérieur à 765	1.50
Mercredi : quotient 0-565	2.48
Quotient 566-765	3.20
Quotient 766-965	4.31
Quotient 966 et plus	5.81

	2022
<b>PERSONNES OU ASSOCIATIONS DOMICILIEES DANS LA COMMUNE</b>	
Réunions	<b>GRATUIT</b>
Galette sans repas jusqu'à 21 heures	93.00
Mariage avec repas, repas de personne privées	
Grande salle + cuisine	190.00
Petite salle + cuisine	145.00
Grande salle avec cuisine pour 48 heures	340.00
Soirée privée et non payante. Tarif réservé aux associations	63.00
Soirée privée et non payante pour 48 heures Tarif réservé aux associations	103.00
Concours de jeux	91.00
Arbre de Noël	Gratuit
Bal privé avec cuisine	391.00
Manifestation culturelle à but lucratif	91.00
Manifestation culturelle à but non lucratif	Gratuit
Mise à disposition d'une salle pour obsèques	Gratuit
<b>PERSONNES OU ASSOCIATIONS NON DOMICILIEES HORS COMMUNE</b>	
Location de la grande salle (par demi-journée)	120.00
Location de la petite salle (par demi-journée)	65.00
Galette sans repas jusqu'à 21 heures	250.00
Mariage avec repas, repas de personnes privées	
Grande salle + cuisine	380.00
Petite salle + cuisine	290.00
Location de la grande salle avec cuisine pour 48 heures	570.00
Arbre de Noël	263.00
Bal privé avec cuisine	975.00
Location à but commercial (hors week-ends)	107.00

	2022
Presbytère (Association Diocésaine)	70.00
Loyer du Foyer Rural	3.00
Droit de place	25.00
Droit de place (forfait mensuel)	14.00

	2022
Mise à disposition d'étiquettes-adresses du fichier électoral	22.00

	2022
Concession au cimetière	51.00
Exhumation	208.00
Location d'une case pour 15 ans	106.00
Location d'une case pour 30 ans	210.00
Fournitures et location d'une cave urne pour 15 ans	725.00
Fournitures et location d'une cave urne pour 30 ans	935.00
Gravure sur porte de case	265.00
Dépôt ou retrait d'urne	24.50
Dispersion des cendres	38.00
Plaque Jardin du Souvenir	103.00

CAVEAU PROVISOIRE DUREE DE L'OCCUPATION	2022
Du 1 <sup>er</sup> au 15 <sup>e</sup> JOUR	3.10
Du 16 <sup>e</sup> au 30 <sup>e</sup> JOUR	3.60
Du 31 <sup>e</sup> au 60 <sup>e</sup> JOUR	4.60
Au-delà par jour	4.60

► Tarif facturé à un tiers en cas de non-respect du règlement de location de salles en ce qui concerne l'entretien : forfait 150.00 euros

► Caution de 500 euros pour toute location du foyer rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver par 18 voix pour et une abstention le tableau des tarifs municipaux pour l'année 2022.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Montierchaume, le 03 décembre 2021

Le Maire  
M.LENGLET

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire du présent acte  
Qui a été transmis à la Préfecture le  
Et publié à la porte de la Mairie le  
A Montierchaume le,  
Le Maire,  
M.LENGLET